

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

MARDI 21 MAI 1918

L'autorité allemande continue à mesurer avaricieusement le sucre qu'elle veut bien laisser sortir de nos sucreries pour le mettre à la disposition des Belges. Mais elle trouve que nous ne payons pas encore ce peu de sucre assez cher! Un arrêté élève d'énorme façon les taxes à payer pour le sucre libéré. L'augmentation sera de 50 à 300 francs les 100 kilos selon la destination des quantités remises. Le maximum de l'augmentation – 300 francs – atteint le sucre servant à la fabrication du chocolat, du pain d'épice, de liqueurs, de sirops de fruit, de bonbons, de bière ; le sucre pour ces fabrications était déjà, en vertu d'une ordonnance de février 1917, taxé à 165 francs ; la taxe est donc portée à 465 francs les 400 kilos ! C'est le sucre pour miel artificiel qui paiera le moins, mais cependant encore 80 francs les 400 kilos.

Il y a bien un moyen de se pourvoir facilement et à des prix modérés de sucre et d'aliments sucrés ainsi que de toute sorte d'autres choses : charbon, chaussures, vivres divers, dont la disette se fait fortement sentir à l'ensemble de la

population ; mais ce moyen n'est pas à la portée de toutes les consciences : c'est de se mettre au service des Boches, soit en acceptant d'eux du travail, soit en faisant profession d'activisme (1). Les Allemands ont des bureaux où ils font en abondance des fournitures à bas prix aux Belges occupés pour eux. Quant aux activistes, ils sont alimentés par un organisme spécial qui s'est fondé sous le nom de *Volksofbeuring* (Relèvement populaire) (**Note**) et auquel les Allemands n'ont, naturellement, aucune faveur à refuser. (Il s'est emparé d'un immeuble inoccupé, 139 rue de la Loi.) Il paraît que les pommes de terre, le beurre, etc., saisis sur des « *fraudeurs* », et dont la quantité est énorme chaque jour, vont, dans la mesure où ces marchandises ne sont pas détournées par ceux-là même qui les saisissent, à cette *Volksofbeuring* ainsi qu'aux bureaux qui distribuent des suppléments d'alimentation aux Belges acceptant du travail pour les Allemands. C'est de cette façon que ceux-ci interprètent la promesse qu'ils ont faite de ne pas utiliser pour eux-mêmes, mais de faire servir au ravitaillement de la population les pommes de terre et le beurre enlevés aux fraudeurs.

(1) On a trouvé à Gand, après l'armistice. des documents établissant que les propagandistes activistes et les professeurs de l'Université de Gand étaient, pour une large part, les bénéficiaires de la réquisition des oeufs par l'autorité allemande. Voici, par exemple, la répartition du 16 octobre 1918 :
Activistes, 370 oeufs ; Hôpital civil, 100 ; Crèches du Bureau de bienfaisance, 50 ; Crèches gantoises, 50 ; Soeurs de charité, 50 ; Asile de Saint-Bavon, 75 ; Chartreux, 25 ; Clinique du Dr Vercauteren, 20 ; Petites Soeurs des pauvres, 30.

Chaque semaine les activistes obtenaient leurs 370 oeufs, et deux domestiques de l'Université activiste venaient régulièrement en prendre possession.

L'hôpital, par contre, devait se contenter de 100 oeufs.

La ponte était minime, faute de nourriture pour la volaille. Plus d'un Gantois, pour échapper à l'amende, dut se procurer des oeufs fraudés, payés parfois plus d'un franc, et dont il recevait 30 centimes au local où il les livrait.

Notes de Bernard GOORDEN.

L'*arrêté* (du 25 avril 1918) *concernant la perception d'un droit spécial sur les sucres, sirops de betteraves et mélasses* (pages 415-417) est repris, en langue française, notamment dans **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 536 pages ; volume 15 ; Flandre : 2 avril-29 juin 1918, N°32-63 ; Wallonie : 2 avril-28 juin 1918, N°26-53), à la date du 10 mai 1918, N°37 :

<https://ia801406.us.archive.org/8/items/lgislationalle15hubeuoft/lgislationalle15hubeuoft.pdf>

Le *Volksofbeuring* est souvent évoqué dans l'« *Aperçu historique sur l'Activisme* » (Bruxelles, Dewarichet-Lamertin ; 1929, 150-IV pages) constitue l'introduction (pages XVII-LXVI) aux **Archives du Conseil de Flandre (*Raad van Vlaanderen*)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »), via la table des matières détaillée :

<http://www.idesetautres.be/upload/APERCU%20HISTORIQUE%20ACTIVISME%201929%20TABLE%20MATIERES%20LIGUE%20NATIONALE%20UNITÉ%20BELGE.pdf>

L'ensemble de ce livre a été republié (également en langue néerlandaise) et peut être téléchargé GRATUITEMENT via

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Le *Volksopeuring* est également évoqué par **RUDIGER** : Hoofdstuk 7 (blzd. 72-81) : “Duitsche nederlaag – Activistische ineenstorting” (o. a. “Verslag N°11 over de Flamenpolitik voor het tijdperk van 1 tot 15 october 1918”).

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20NL%20FLAMENPOLITIK%201%20HOOFDSTUK%207.pdf>

Eerste deel (« Het begin van het Aktivisme ») van Wullus-**RUDIGER**, Jacques-Armand ; *Flamenpolitik. Het Duitsch annexionisme in België en het activistisch landverraad in hun waar daglicht* (Aan de hand van dokumenten van de « Politieke Afdeeling » van het Generaal-Goevernement, van het Groot Duitsch Hoofdkwartier en van het IV^e Duitsche Leger ; Brussel, Rossel, 1922. VIII-272 bladzijden). Inhoustafel :

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20FLAMENPOLITIK%20TABLE%20MATIERES%20IN%20HOUDSTAFEL.pdf>